

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

Etaients présents : MM. AYCAGUER, BOYE, PASIAN, SOBIERAJEWICZ, BRUSTON, GUY, MERCI, MAINARDIS, HERNANDEZ, LAFARGE, SACAREAU, MONDON, MONTES, DE OLIVEIRA, PRETOTTO, LANGER, CHAUDRON, GIRARD.

Absents ayant donné procuration : M. HOMEHR à M. AYCAGUER, Mme MARAIS à Mme SOBIERAJEWICZ, M. MICLO à M. BRUSTON.

Absente excusée : Mme BRETOS.

Absente : Mme RICHARDSONS.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures.

Mme Solange LANGER est élue secrétaire de séance.

Avant de débiter le déroulement de l'ordre du jour, M. le Maire souhaite revenir sur les événements qui ont eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2018 qui l'ont amené à prendre des décisions afin d'améliorer le fonctionnement du Conseil.

L'allocution de M. le Maire est la suivante :

« Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal du 8 novembre dernier s'est terminé dans la confusion.

Il me revient d'essayer d'expliquer l'enchaînement des événements qui a conduit à cette situation.

Tout d'abord l'erreur initiale m'est imputable puisque j'ai autorisé lors du Conseil Municipal du 25 octobre, la circulation dans l'assemblée d'un portable avec une photo de l'arrêt minute sur laquelle figurait également l'ASVP. Le 31 octobre a eu lieu Halloween à la salle des fêtes, organisé par le Comité des Fêtes et les Lherminots. Suite à cette manifestation, l'ASVP chargé de l'état des lieux, constate que la porte du frigo est détachée. Il m'informe qu'elle a été cassée par un membre du Comité des Fêtes et que c'est vérifiable sur l'enregistrement de la caméra installée dans le hall d'entrée. Je lui dis que c'est un vieux frigo très rouillé, offert, il y a quelques années, par un particulier à la Commune, et qu'il est urgent de le remplacer.

Je le charge de pourvoir à son remplacement, ce qui fut fait. Et j'avoue que je ne me suis plus préoccupé de cet incident.

Suite à la réunion du Conseil du 8 novembre, je comprends que je n'ai pas tous les éléments pour apprécier la situation. Le lendemain, je demande à l'ASVP, à voir la cassette de l'enregistrement et il m'informe qu'il la copiée sur une clef USB, que nous visionnons.

Je lui demande alors de me remettre les clefs USB de cet enregistrement, il s'exécute.

Dans la journée du vendredi, j'apprends que Philippe PRETOTTO a déposé une main courante auprès de la Gendarmerie de Muret pour détention de clefs USB issues de la vidéo surveillance.

Après un entretien avec l'ASVP, je l'informe que je ne pourrai pas reconduire son contrat, il me dit en retour qu'il ne souhaite pas un renouvellement de son contrat.

J'espère que ces éclaircissements permettront à chacun d'entre vous d'avoir une meilleure connaissance de la problématique afin de clore cet épisode extrêmement pénible pour nous tous.

J'ajoute et je demande à tous les membres du Conseil Municipal de se ressaisir et d'œuvrer en priorité pour les Lhermoises et Lhermois qui nous ont fait confiance. Nous avons d'ici la fin du mandat à mener à bon port deux dossiers capitaux pour Lherm, la réalisation de la cantine réfectoire dont les travaux ont débuté avant la fin de l'année et l'adoption du PLU qui dessinera l'avenir de la Commune.

En tant que Président de séance et conformément au règlement intérieur de l'Assemblée, je déclare qu'il n'y aura ni question, ni débat sur l'exposé que je viens de faire.

Enfin, le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 novembre ne sera pas modifié. Il sera soumis au vote tel qu'il a été rédigé par la secrétaire de séance et validé par mes soins. En outre, à partir de ce soir, les questions diverses qui seront posées à l'issue du traitement de l'ordre du jour, donneront lieu à une réponse lors de la séance suivante du Conseil Municipal. Enfin, pour améliorer le fonctionnement de l'Assemblée, le compte-rendu envoyé aux conseillers dans les huit jours suivants la réunion, pourra être amélioré. Les éventuelles modifications ou rectifications devront être communiquées à la DGS ou au secrétaire de séance, afin que je puisse les prendre en compte. »

M. le Maire soumet le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 novembre 2018 à l'approbation. Par 2 voix contre (MM. LANGER et CHAUDRON) et 2 abstentions (MMES DE OLIVEIRA et HERNANDEZ), le compte-rendu est adopté.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant le sujet suivant:

- Remise en concurrence du lot n° 1 - Doublage - Isolation de la phase 2 du marché de rénovation énergétique du Groupe Scolaire et du Centre de Loisirs suite à la déclaration de liquidation judiciaire de la SARL NFC INNOVATION.

A l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à ces modifications de l'ordre du jour.

1- Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes et à la salle polyvalente : demande de subvention Départementale :

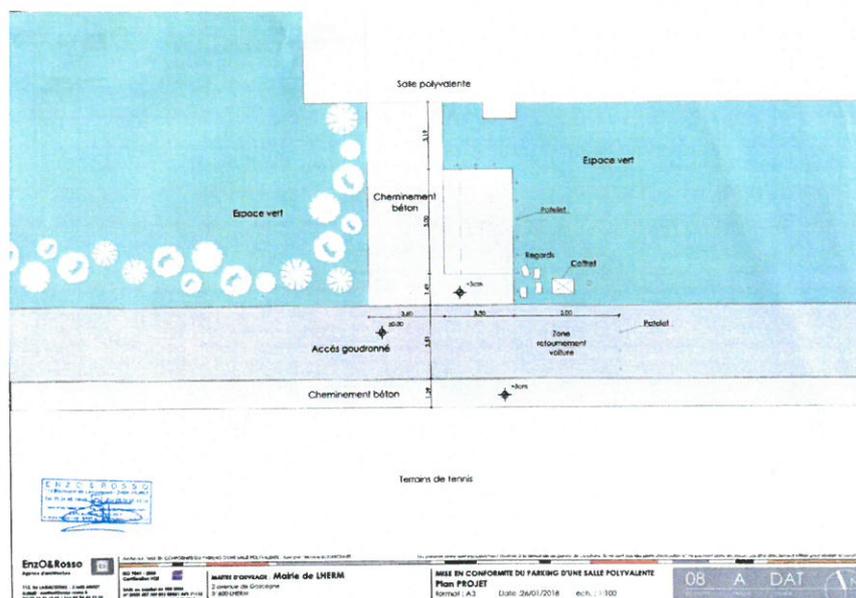
Mme SOBIERAJEWICZ rappelle l'agenda d'accessibilité établi sur six ans.

Une étude est en cours pour réaliser des travaux d'accessibilité sur la salle des fêtes et la salle polyvalente. Des travaux intérieurs ont déjà été réalisés. Restent à effectuer des aménagements extérieurs en matière d'acheminements et de places de parking et des places PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Le Cabinet ENZO et ROSSO a réalisé les études sur ces aménagements et étendu l'accès de la salle polyvalente par la voie qui la sépare des courts de tennis.

Les travaux sont présentés et commentés par Mme SOBIERAJEWICZ selon les plans ci-dessous :

Salle polyvalente :



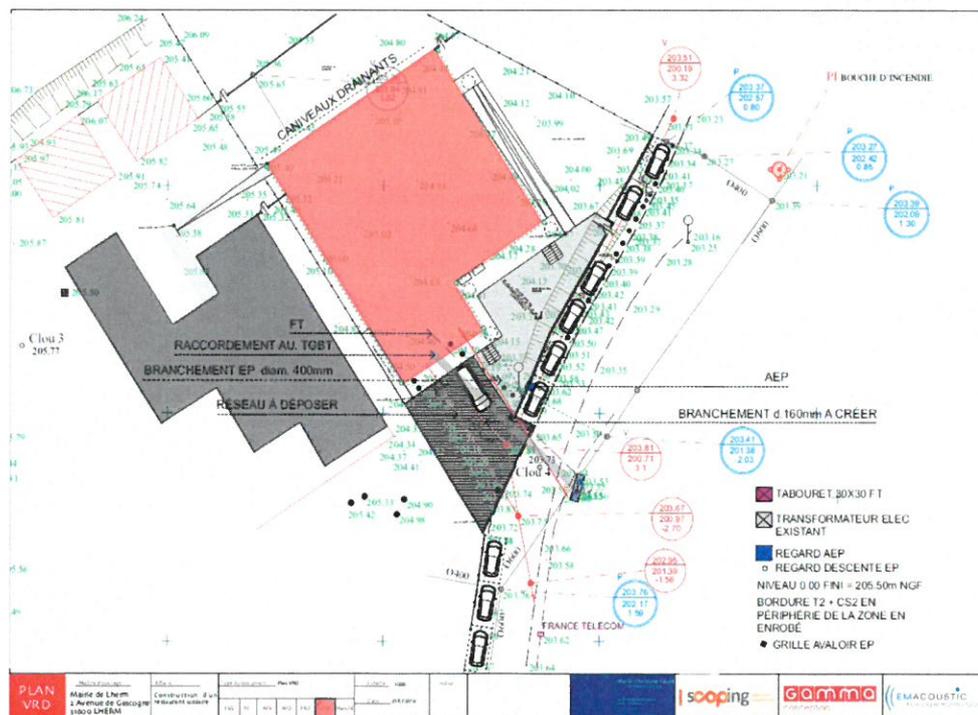


Le retard de mise en place des garde-corps a engendré un retard des travaux de couverture. Des travaux ont été demandés pour soutenir les poutres sur les murs afin de rétablir l'inertie. Il reste quelques endroits à reprendre.

- Restaurant scolaire :

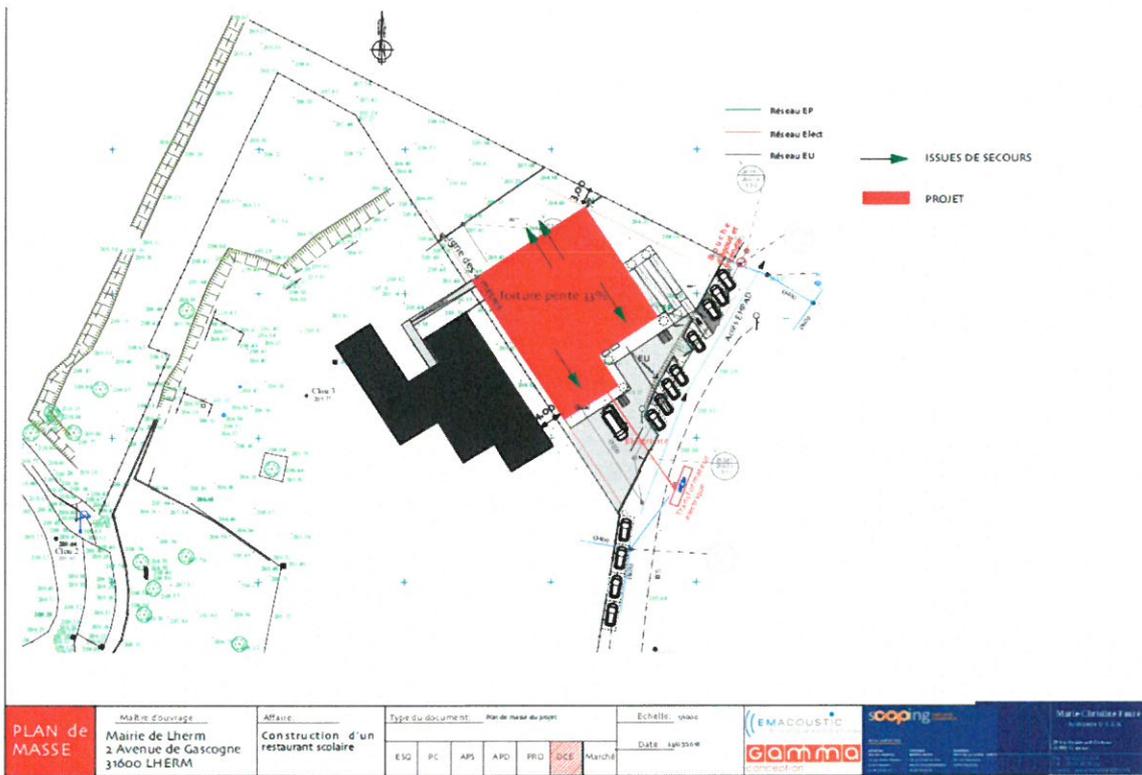
M. BRUSTON rapporte rencontrer des problèmes avec la Maîtrise d'Oeuvre sur l'élaboration du plan VRD qui a été modifié deux fois selon la demande de rectification entre les niveaux du terrain et l'établissement de la rampe pour personnes handicapées.

Le plan VRD présenté lors de l'appel d'offres laissant apparaître un dénivelé de 50 cm sur la partie gris clair et foncé sur le bas de l'implantation est le suivant :

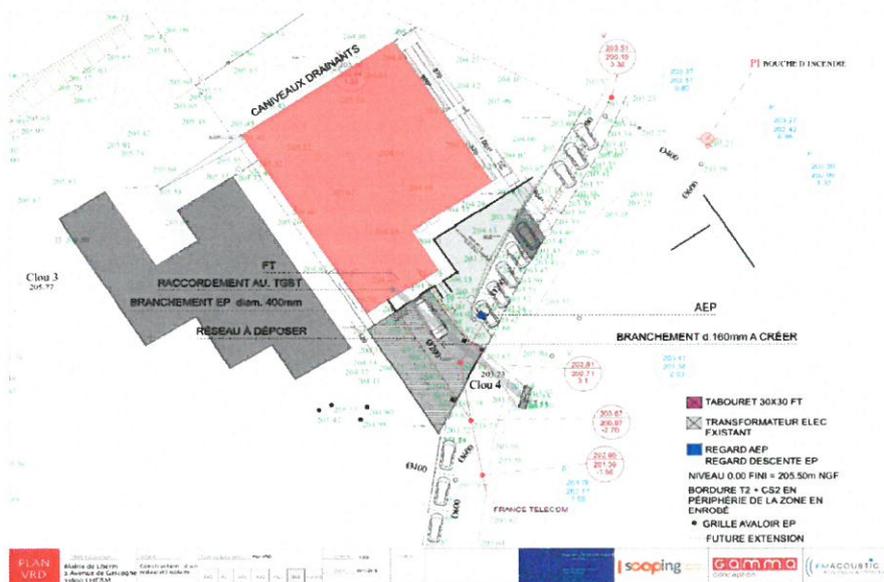


M. BRUSTON a demandé à la Maîtrise d'œuvre de reprendre cette partie et de mettre en conformité la rampe pour personnes handicapées.

Un second plan a été proposé par la Maîtrise d'œuvre avec l'ensemble de la voirie à niveau et accessible à l'emplacement des compresseurs, mais la rampe pour personnes handicapées constituée de quatre éléments ne correspondait pas à la demande de M. BRUSTON :



Un troisième plan a été finalisé laissant apparaître deux éléments de la rampe pour personnes handicapées en supprimant un petit escalier, la zone de parking étant à la charge de la Communauté de Communes Cœur de Garonne et la voirie qui communique de part et d'autre :



M. BRUSTON évoque une réunion qui s'est tenue ce jour avec M. le Maire et la Maîtrise d'œuvre, et reste sceptique sur la suite des travaux.

M. BRUSTON énumère le déroulement de l'opération :

L'opération a démarré par une première réunion le 21 novembre;

Un constat d'huissier de l'état des lieux avant travaux a été effectué le 5 décembre;

La plateforme devant le bâtiment qui servira pour le chantier va être mise en œuvre par le lot VRD à partir de demain;

L'installation de chantier sera effectuée par le lot Gros Œuvre début janvier 2019 (clôtures de chantier, bungalows, coffret de chantier, benne, etc.);

Le chantier proprement dit (travaux de construction) démarrera mi-janvier, le temps que les plans d'exécution et la commande des matériels et matériaux aient pu être effectués;

La réception des travaux est prévue pour fin octobre 2019, pour une mise en service pendant les vacances de la Toussaint.

- Informations techniques sur les bâtiments communaux transférés à la Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. BRUSTON dresse un compte-rendu de la réunion de la commission « services techniques » tenue à la Communauté de Communes Cœur de Garonne :



Vice-Présidence compétence « Services Techniques » : Monsieur Roger DUZERT
Directeur Général des Services Techniques : Monsieur Thierry de CHASTEIGNER
Coordonnateur des Services Techniques / Associations : Monsieur Kévin RIBET



COMMISSION « SERVICES TECHNIQUES » N°2

Jeudi 6 décembre 2018

à 18h30 à la MAISON DES SERVICES INTERCOMMUNAUX



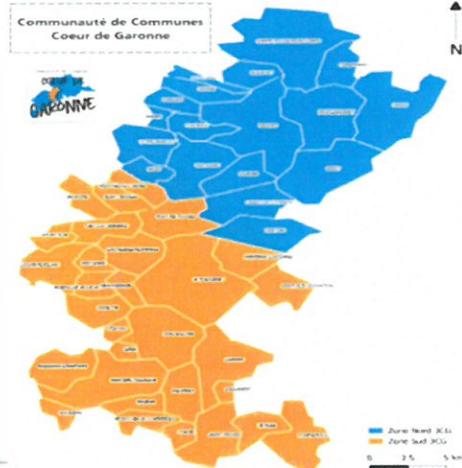
FONCTIONNEMENT DU SERVICE



Présentation

Au vu de l'étendue de notre territoire d'intervention, les « services techniques » de la Communauté de communes Cœur de Garonne ont été partagés en deux zones bien définies, **Nord** et **Sud**.

Territoire d'intervention



LES MISSIONS



- **L'entretien, la maintenance et la rénovation des bâtiments intercommunaux** (bureaux administratifs, centres de loisirs, déchetteries, crèches, tonte et taille de haies, gymnases, vestiaires, club house, tribunes)
- **Le service « Festivités »** avec par exemple, **le prêt de matériel** aux communes et autres associations du territoire Cœur de Garonne (podiums, barnums, chaises, tables, barrières, sono, grilles exposition...)
- **Les interventions techniques dans les communes** ne disposant pas d'employé communal.
- **L'entretien sur les sentiers de randonnée affiliés au PDIPR du territoire.** Pour la zone Sud, l'ouverture de nouveaux sentiers sera réalisé par **une entreprise extérieure spécialisée** et seulement ensuite, l'entretien pourra être assuré par les services techniques. (achat de matériel à prévoir)
- **La gestion administrative** de toutes ses missions et la gestion de personnel (congés, formation, demandes d'interventions techniques, réservations de matériel, relationnel...)



BILAN DES INTERVENTIONS TECHNIQUES 2018

FESTIVITÉS - PRÊT DE MATÉRIEL

Zone Nord

⚠ **168 interventions** auprès des mairies et des associations dont **106 barnums + 27 podiums** (x 2 car démontage)

Zone Sud (depuis le 06/2018) :

⚠ **70 interventions** dont **40 barnums** et **10 podiums** (x 2 car démontage)



MAISON DU TAILLEUR - RIEUMES



FORGUES

BILAN DES INTERVENTIONS TECHNIQUES 2018

ENTRETIEN DES BATIMENTS INTERCOMMUNAUX

Liste des bâtiments concernés :

- ❖ Les 3 bâtiments administratifs (4C à Cazères, Maison du Touch à Rieumes et MSI à Le Fousseret)
- ❖ Les 8 crèches (Bérat, Boussens, Cazères, Le Fousseret, Lherm, Martres-Tolosane, Rieumes, Sainte Foy de Peyrolières)
- ❖ Les 4 gymnases (Cazères / Le Fousseret / Lherm / Rieumes), bientôt un 5^{ème} pour le lycée de Cazères
- ❖ Les 3 déchetteries intercommunales (Le Fousseret / Mondavezan / Rieumes)
- ❖ Les 4 BIT (offices de Tourisme de Cazères / Martres-Tolosane / Rieumes / Saint-Elix-Le Chateau)
- ❖ La Maison du Tailleur à Rieumes (Action sociale + MSAP+ Logement social)
- ❖ Bâtiments basés à Poucharramet « lieu dit Borret » (stockage voirie + équipe des sports)
- ❖ Les 2 centres de loisirs de Bérat et Lherm (les autres restent communaux)
- ❖ Les stades/vestiaires/club house (Bérat /Boussens/Cazères/Le Fousseret/Le Plan/Lherm/Lussan-Adeilhac/Martres-Tolosane/Pouy de Touges/Rieumes/Sainte Foy de Peyrolières)



130 interventions dans les Crèches et RAM sur la zone Nord (maintenance + petits travaux)

Tonte des 4 crèches + déchetterie (nord) = **16 interventions de 3h / 3 ETP**

Entretien anciennes décharges + Borret + ZA Rieumes + Lac du Lherm (**2 passes par an**)



BILAN DES INTERVENTIONS TECHNIQUES 2018

ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉES



❖ **Zone Nord** (BEAUFORT/FORGUES/LAUTIGNAC/LHERM/POUCHARRAMET/RIEUMES/SAJAS/SAVERES/SAINTE FOY DE PEYROLIERES)

⚠ : 56 kms linéaires de zone verte à entretenir !!! Cela représente 2 mois de travail par an pour 3 ETP (Temps-plein)



BILAN DES INTERVENTIONS TECHNIQUES 2018

INTERVENTIONS TECHNIQUES DANS LES MAIRIES

Diverses missions sont réalisées dans les communes ne disposant pas d'employé communal, comme par exemple :

- ❖ Élagage des arbres
- ❖ Mise en place des luminaires de Noël
- ❖ Petits travaux (maçonnerie, électricité, tonte, espaces verts...)

Ces interventions se planifient avec les communes concernées (d'octobre à janvier en général sauf urgence)

Un formulaire de demande d'intervention technique a été envoyé aux petites communes. Elles doivent remplir le document et le renvoyer à Kévin RIBET qui fera le lien avec les services techniques concernés.

Voici quelques réalisations des services techniques Nord et Sud :

AVANT



SAVÈRES



APRÈS



16



ACHAT MATÉRIEL



Pour la zone Sud : Création du service « Festivités »

- 4 chapiteaux (barnums) 5m x 12m
- 3 podiums remorque (2 x 22m² et 40 m²)
- 300 chaises + rack et 100 tables dont 100 chaises et 15 tables pour le SC Rieumoises XV (club house)
- 10 grilles d'exposition (2m x 1m)
- 50 barrières de police (2m) + remorque
- 2 tailles-haies + débroussailluses
- 1 marteau perforateur – burineur
- 1 caisse à outils



15

M. BRUSTON informe le Conseil de sa demande d'intervention de travaux sur les bâtiments communaux par les services de la Communauté de Communes. Il a été précisé que les services techniques municipaux doivent sécuriser le bâtiment et les services intercommunaux interviennent ensuite.

Il est envisagé pour 2019 la mise en place de deux brigades (zone sud et zone nord) pour intervenir plus rapidement.

M. CHAUDRON demande si la Commune est satisfaite des travaux de la Communauté de Communes. M. BRUSTON répond par la négative et espère de meilleurs résultats sur les perspectives à venir compte tenu des mesures mises en place.

3- Semaine « Agir pour le Climat » :

M. BRUSTON présente la semaine d'animations prévue du 16 au 22 février 2019.

Le 16 février 2019 est prévue une journée de rencontre initiée par le Pays du Sud Toulousain :

INFO ÉNERGIE OCCITANE

Objectifréno
PRÉSENTE

pays sud toulousain

Journée Énergie Habitat

LES ACTEURS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE

La Journée Energie Habitat c'est quoi ?
Le Pays Sud Toulousain propose de réunir sur votre commune, les acteurs publics et privés de la rénovation énergétique, afin de faciliter l'information auprès des habitants, lors d'une journée .
Ce salon sera organisé en différents pôles pour permettre au particulier de rencontrer sur un même lieu son conseiller référent, un architecte conseil, un juriste et des entreprises de rénovation partenaires.

Objectif pour le particulier
Valider les principales étapes de son parcours de rénovation en une journée!
Mener un projet de rénovation est complexe et le particulier se pose de nombreuses questions.
Pour favoriser le passage à l'acte, le Pays Sud Toulousain a lancé la plateforme Objectifréno en 2015. Avec elle, chaque foyer peut être accompagné par un conseiller tout au long de ses démarches et bénéficier de l'expertise des partenaires de l'opération.

Partenaires
CAUE, ADIL, SOLIHA, Entreprises de rénovation partenaires d'Objectifréno.

PRATIQUE
Durée : 1 jour
Horaires : 9H-16H
Lieu : salle communale

Illustration of a family (mother, father, child) in front of a house.

Un Kit pédagogique mis à disposition par Haute-Garonne Environnement permettra d'animer des ateliers.



Une exposition libre se tiendra à la salle des fêtes qui sera visité par les classes scolaires.



Ce « KIT » sera « opérationnel » du lundi 18 février en début d'après-midi jusqu'au jeudi 22 février en fin d'après-midi à la salle des fêtes.

Il est prévu la venue de 5 classes de 4ème du collège, à raison de 2 classes maximum à la fois (15 élèves maximum par « atelier »).

Des classes de l'école élémentaire doivent également venir.

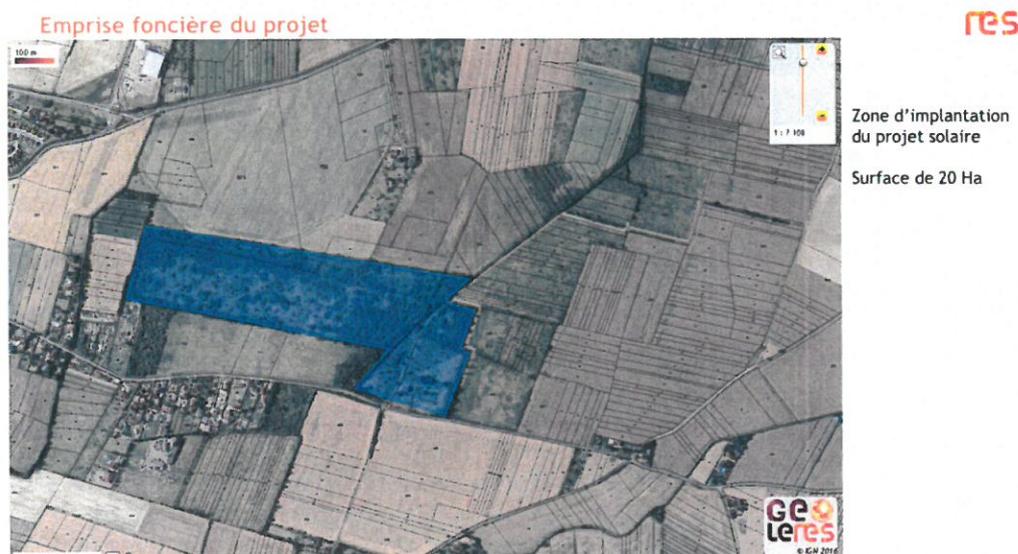
Et cette « exposition-animation » sera ouverte au public tout le temps;

C'est l'occasion, par cette manifestation, de faire prendre conscience aux jeunes et aux habitants, de l'importance de la transition énergétique, et des moyens de la concrétiser.

Reste à créer un Comité de Pilotage pour cette opération et M. BRUSTON appelle à cette composition. Mmes MERCI et BOYE sont volontaires pour intégrer ce comité de pilotage.

4- Présentation d'un projet de ferme photovoltaïque :

Mme BOYE informe le Conseil de la visite de la société RES portant un projet de centrale photovoltaïque au sol d'une superficie de 15 ha Route de saint-Hilaire sur le site du Mayne.



Afin de poursuivre cet avant-projet, Mme BOYE propose de solliciter le Conseil Municipal pour connaître sa position quant à la possibilité de réaliser des études de faisabilité.

M. le Maire interroge l'assemblée et à l'unanimité, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la poursuite des études de faisabilité.

M. BRUSTON profite de ce sujet, pour signaler que par rapport à l'installation de la ferme photovoltaïque, 75 % du financement participatif a été atteint au 10/12/2018 et ce dispositif se termine le 14/12/2018.

M. le Maire rajoute que les travaux de terrassement sont bien avancés.

M. BRUSTON précise qu'AKUO recherche un agriculteur pour plantations de plantes aromatiques. Mme BOYE poursuit en informant le Conseil du projet éolien présenté par la Société Vent d'Oc qui a reçu un avis défavorable de la Direction de l'Aviation Civile. Un bureau d'études spécialisé est mandaté pour étudier les perturbations aériennes générées par ces éoliennes par rapport aux radars de l'aviation civile. Les résultats seront communiqués durant le premier semestre 2019.

5- Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Haute-Garonne :

Mme BOYE rappelle que la Commune a été adhérente auprès de cette association composée d'un réseau d'élus, aidant les communes dans le choix de l'exploitation forestière et dans la revalorisation du bois à récupérer.

L'adhésion se renouvelait automatiquement et son montant était fonction des recettes issues des coupes de bois.

Pour 2018, peut-être faute de coupe de bois, l'adhésion n'a pas été renouvelée.

M. BRUSTON précise que cette association accompagne la Commune par rapport à la chaufferie bois, dans la tenue des réunions, en contactant des fournisseurs de bois déchiqueté, notamment pour diriger la Commune sur une filière à adopter.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 97 €.

Mme BOYE poursuit en précisant avoir reçu un courrier de cette association stipulant son refus du vote du budget de l'ONF, étant en désaccord avec la politique menée par l'ONF.

L'ONF a décidé, de manière unilatérale que les recettes de coupes de bois seraient encaissées par l'ONF et reversées aux Communes.

Mme BOYE et M. le Maire souhaitent s'entretenir avec l'ONF afin de discuter des nouvelles mesures.

M. le Maire précise que l'Entreprise GAJAN va orienter une partie de ses activités dans la production de bois déchiqueté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable pour l'adhésion de la Commune à l'Association des Communes Forestières de Haute-Garonne, moyennant 97 € pour l'année 2019.

6- Renouvellement de l'adhésion au contrat d'assurance statutaire 2019 :

M. le Maire informe le Conseil de la mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute -Garonne (CDG 31) d'un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel.

Dans ce cadre, la Commune de LHERM adhère aux contrats groupes relatifs à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

Après mise en concurrence par le CDG 31, le groupement GRAS SAVOYE (courtier mandataire) et AXA France Vie (Assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL.

La couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC s'établit comme suit :

Les garanties couvertes sont: Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire – Congé de grave maladie – Congé de maternité / adoption et paternité / accueil de l'enfant – Congé pour accident ou maladie imputables au service

Le taux de cotisations est fixé à 1.13 %.

Chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1er janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois.

La couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL est la suivante :

Choix	Garanties	Taux
Choix 1	Décès – accident et maladie imputables et non imputables au service – maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt	6.83 %
Choix 2	Décès – accident et maladie imputables et non imputables au service – maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt	6.08 %
Choix 3	Décès – accident et maladie imputables et non imputables au service – maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt	5.71 %
Choix 4	Décès – accident et maladie imputables et non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité et paternité – adoption – accueil de l'enfant	3.94 %
Choix 5	Décès – accident et maladies imputables au service	2.20 %

Les deux couvertures prennent effet au 1er janvier 2019 pour une durée de 4 ans avec reconduction possible d'un an, renouvelable deux fois.

M. le Maire propose de retenir le choix n° 1 pour les garanties du personnel relevant de la CNRACL. A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable au renouvellement de l'adhésion au contrat d'assurance statutaire à raison de 1.13 % de cotisations pour les agents relevant de l'IRCANTEC et de 6.83 % des agents CNRACL.

7- Rapport d'activités 2017 :

- Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) :

M. le Maire visualise le château d'eau de Bérat en construction, pour s'élever à 50 mètres atteints à ce jour.

Actuellement une fuite sur la cuve principale est détectée, ce qui complique la poursuite des travaux.

M. le Maire présente succinctement quelques données en invitant le public à la consultation de ce rapport au secrétariat de mairie.



Decembre 2017 - construction châteaux d'eau de Béret - 1500 m³

CHIFFRES CLES ANNEE 2017

PRODUCTION STOCKAGE ET DISTRIBUTION

- o **5,2 Mm³** d'eau potable produits à partir des usines de Lherm et du Fousseret (+4% par rapport à 2016)
- o **1476 km** de réseau de distribution d'eau potable
- o **37** réservoirs d'eau pour un volume total de **21 400 m³**
- o Rendement du réseau : **76 %** (75 % en 2016)

CONSOMMATION

- o **32 527** abonnés (31312 en 2016)
- o **3,9 Mm³** d'eau potable comptabilisé (+5% par rapport à 2016)
- o **121 m³/an** : consommation moyenne d'eau par abonné et par an
- o **750** poses de nouveaux compteurs

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

- o **152** analyses bactériologiques réalisés par l'ARS sur le réseau et les usines
- o **0** analyses microbiologiques non conforme aux limites de qualité constatées (voir rapport ARS joint)

PRIX DE L'EAU POTABLE (hors assainissement)

Prix du TTC du m³ basé sur une consommation annuelle de 120 m³ :

- o **2,27 € TTC / m³** (+ 1,3% par rapport à 2016)
- o facture moyenne de **272,08 € TTC** pour 120 m³ (268,54 € TTC en 2016)

TRAVAUX

- o **2,5 M€ HT** de montant total (1,7 M€ en 2016)
- o **6,3 km** de conduites posées (48e et 50e tranche, hors tranche, équipe régie)

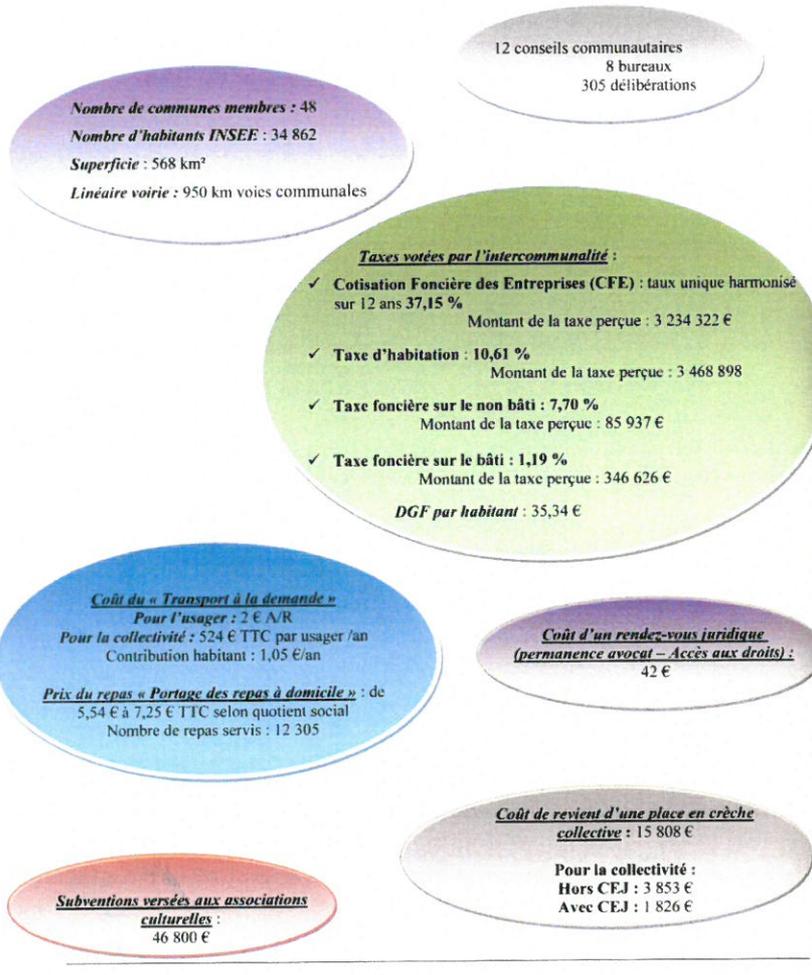
BUDGET DEPENSE

- o **12,3 M€ HT** : budget total (11,5 M€ en 2016)
- o **4,3 M€ HT** : budget investissement
- o **8 M€ HT** : budget fonctionnement

- Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. le Maire présente succinctement quelques données en invitant le public à la consultation de ce rapport au secrétariat de mairie :

Les chiffres clés en 2017



- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Touch et de ses Affluents :

Mme BOYE présente le rapport consultable au secrétariat de Mairie.

Mme BOYE rappelle les missions du SIAH :

Les Compétences

L' Aménagement hydraulique du Touch et de ses affluents : entretien (élagage, levée d'embâcles, consolidation des berges etc.) *si les travaux sont déclarés d'intérêt général par le Préfet.*

La Gestion de ressources en eau existantes :

- Retenues de Fabas/Saint-André,
- Savères/Lautignac,
- Rieumes/Poucharramet.

Le Syndicat exerce également les compétences optionnelles suivantes

La création et la gestion de nouvelles ressources en eau
L'assainissement des terres agricoles : maître d'œuvre uniquement.

Sont concernées par ces compétences les 29 communes adhérentes au Syndicat.

LES ZONES D'INTERVENTION

Le Touch qui s'étend sur une longueur de 73 km

54 affluents directs qui représentent une longueur de 192 km environ de cours d'eau

Un important travail a été mené sur les bassins versants et sur l'étude de la mise en place de la GEMAPI.

Les budgets sont présentés :

LES RESSOURCES

du S.I.A.H. du Touch

BUDGET « Aménagement de rivières »

Fonctionnement

Participations communales (29 communes adhérentes)	Montant global
2017	218 038,91 €

Investissement

Travaux en rivières

Les subventions	Montant
perçues en 2017	26 162,55 €
Le F.C.T.V.A.	37 449,05 €

Construction de la Maison du Touch Regroupant trois structures intercommunales

subventions	0,00 €
emprunts	0,00 €
Reversement des deux collectivités	0,00 €

BUDGET « Vente d'eau »

Fonctionnement

Type de recettes	Montant
Redevance budget principal	12 392,32 €
Irrigation A.S.A.	52 645,98 €
Vente d'eau Touch Aval	0,00 €
Vente d'eau potable aux Syndicats des eaux	30 131,85 €
Droits de pêche	2 074,57 €
Les subventions en annuités du Conseil Général (intérêts) (construction des retenues collinaires)	0,00 €
Revenus de fermage	404,63 €

Investissement

Type de recettes	Montant
Les subventions en annuités du Conseil Général (amortissement) pour la construction des retenues collinaires	0,00 €
Excédent de fonctionnement	25 782,12 €

LES DEPENSES
du S.I.A.H. du Touch

BUDGET «Aménagement de rivières» 2017

Type de dépenses	Montant
Les charges du personnel	139 108,07 €
Les charges de fonctionnement	55 865,42 €
Travaux en rivières réalisés en 2015	76 489,21 €
Travaux de construction de la Maison du Touch	0,00 €

BUDGET «Vente d'eau» 2017

Type de dépenses	Montant
Les charges d'entretien des retenues	33 508,54 €
Les taxes foncières	4 050 €
Les charges des emprunts (retenues collinaires)	0,00€
Assurances	9 428,62 €
Électricité	719,50 €

MONTANT DES PROGRAMMES
du Syndicat

Année	Programmes engagés (montant en HT)	Participations communales
2009	78.065,45 €	194.280,14 €
2010	208.795,50 €	98.398,87 €
2011	62.810,90 €	202.267,65 €
2012	13.021,48 €	206.919,77 €
2013	203.188,02 €	209.609,72 €
2014	109.436 €	211.076,97 €
2015	13.800 €	211.288,67 €
2016	13.000 €	211.288,67 €
2017	19.860 €	218.038,91 €

Ce tableau présente une comparaison sommaire des dépenses engagées afin de réaliser des travaux d'aménagement du Touch avec les participations communales.

8- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

Mme MERCI informe le Conseil des diverses actions menées par le CMJ durant ces deux années de mandat, qui comprend 15 jeunes âgés de 11 à 15 ans.



Le CMJ a choisi de travailler sur ce mandat avec trois associations (UNICEF - LES RESTOS DU CŒUR et HOPITAL SOURIRE).

Mme MERCI fait état des actions entreprises par les jeunes :

Mars 2017: Collecte alimentaire pour les Restos du cœur à AUCHAN

Avril 2017: Vente de confettis au Carnaval

Juin 2017: Course de VTT au bois des Escoumes pour l'UNICEF: 270 €

Septembre 2017: Journée du patrimoine- Visite de l'Eglise avec les CMJ et participation à la journée « Nettoyons la Nature »

Novembre 2017: Vente de crêpes en faveur des sinistrés d'IRMA: 130 €

Décembre 2017: Collecte de jouets pour les Restos du Cœur

Mars 2018: Vente de confettis pour les Restos du Cœur: 150 €

Septembre 2018: Vente de crêpes au forum des associations pour Hôpital Sourire: 130 €

Décembre 2018: Collecte de jouets pour les Restos du Coeur

Mme MERCI remercie tous les partenaires, associatifs et élus soutenant et participant aux actions des jeunes.

Mme MERCI précise avoir convenu avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne de la possibilité d'aider le CMJ à réaliser des projets que lui-même élaborerait.

Mme MERCI a sollicité la MJC pour la mise en place d'un travail d'échanges entre jeunes.

Mme MERCI félicite le travail de ces jeunes qui donne une belle image de la jeunesse.

9- Reversement du Contrat Enfance Jeunesse à la MJC LHERM :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le détail du Contrat Enfance Jeunesse 2017 d'un montant de 66 630.37 € versé par la CAF qui sera intégralement reversé à la MJC :

ALSH extra scolaire:	21 471.12 €
ALSH péri scolaire:	35 186.79 €
Espace Jeunes:	3 362.26 €
Coordination:	6 610.20 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de reverser le CEJ 2017 s'élevant à 66 630.37 € à la MJC.

10- Personnel municipal :

- Recrutement d'un gardien de police municipale :

M. le Maire propose de recruter un gardien de police municipale dans les meilleurs délais.

Le recrutement peut s'effectuer sur liste d'aptitude ou par voie de mutation.

L'annonce sera transmise au Centre de Gestion de la FPT.

M. le Maire propose que les membres de la commission de recrutement de l'ASVP fassent également partie de la commission de recrutement du gardien de police municipale.

M. CHAUDRON interroge M. le Maire sur l'absence de la consultation de la commission du recrutement de l'ASVP pour la décision prise de ne pas renouveler son contrat.

M. le Maire répond que cette décision rentre dans les prérogatives du Maire, chef du personnel.

M. le Maire sollicite les membres du Conseil pour participer à la commission de recrutement.

Sont candidats : MM. DE OLIVEIRA - SOBIERAJEWICZ - BRUSTON - LANGER.

Mme HERNANDEZ demande à M. le Maire de connaître l'impact budgétaire sur la création du poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) et du poste de gardien de police municipale.

M. le Maire répond que les deux postes sont déjà inscrits au budget. Le poste d'ATSEM était déjà occupé sous contrat et le poste de gardien de police municipale, vacant.

M. BRUSTON précise que compte tenu que la Commune compte près de 3 700 habitants, il est logique de disposer d'un gardien de police municipale.

M. CHAUDRON demande confirmation à M. le Maire du port d'une arme par le futur policier municipal.

M. le Maire répond par la négative, et n'autorisera pas durant son mandat le port d'une arme par le gardien de la police municipale.

- contrats aidés :

M. le Maire informe le Conseil du recrutement de deux contrats aidés selon le dispositif Parcours Emploi Compétence :

- Valérie TISSOT à la Médiathèque

- Shana KRYGIER au service Restauration Scolaire

M. CHAUDRON demande de savoir qui est la personne qui travaille aux services techniques. Cette personne travaille en qualité de stagiaire pendant quinze jours.

M. le Maire rajoute qu'un autre stagiaire devrait arriver en suivant auprès des services techniques pour quinze jours également.

11- Ouverture journée complète du dimanche à AUCHAN :

M. le Maire présente à nouveau ce sujet afin de vérifier la position des élus consécutivement aux évènements sociaux.

Il ne souhaite pas que les arguments précédemment largement émis soient répétés.

Mme LANGER demande à M. le Maire la raison de procéder à un nouveau vote, alors que précédemment, ce sujet avait déjà été voté. Mme LANGER dénonce une manipulation.

Mme SOBIERAJEWICZ répond que ce n'est pas une manipulation mais une demande appuyée sur des évènements nouveaux qui n'étaient pas connus lors du vote.

Mme LANGER reprend l'argument économique qui, si douze dimanches sont ouverts, les prix augmenteront pour compenser les hausses des charges, et cela sera répercuté sur les budgets des ménages Lhermois.

Par 4 voix contre (MM. BRUSTON - SACAREAU - LANGER - CHAUDRON), 1 abstention (M. MAINARDIS) et 16 voix pour, l'ouverture des douze dimanches proposés en 2019 est accordée.

12- Désignation de cinq membres suppléants pour siéger à la commission de contrôle des opérations électorales :

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 25/10/2018, les cinq membres titulaires de la commission de contrôle ont été désignés: MM. LAFARGE Odile – SACAREAU Jean-Jacques – PRETOTTO Philippe – LANGER Solange – CHAUDRON Patrick.

La Préfecture demande que cette liste soit complétée par 5 membres suppléants.
Sont proposés membres suppléants à la commission de contrôle : HOMEHR - MONTES - GIRARD -
HERNANDEZ - DE OLIVEIRA.

13- Remise en concurrence du lot n° 1 - Doublage - Isolation de la phase 2 du marché de rénovation énergétique du Groupe Scolaire et du Centre de Loisirs suite à la déclaration de liquidation judiciaire de la SARL NFC INNOVATION.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du mandataire judiciaire prononçant la liquidation judiciaire de l'entreprise NFC INNOVATION.

La Commune est de ce fait, libre pour remettre ce lot en concurrence.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la remise en concurrence de ce lot.

M. BRUSTON tient à préciser que les travaux entrepris par l'entreprise ne sont pas pris en compte par le liquidateur. Le bureau de contrôle devra émettre un avis lors de la reprise des travaux.

14- Questions diverses :

M. CHAUDRON demande à intervenir. M. le Maire demande à ce qu'il formule une question.

M. CHAUDRON demande à M. le Maire « Avez-vous peur que l'on en sache plus que vous ? »

M. le Maire répond « oui ».

M. CHAUDRON demande s'il peut développer la question qu'il vient de poser à M. le Maire ; Ce dernier refuse.

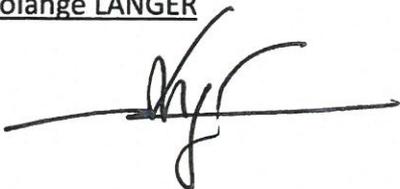
M. CHAUDRON rajoute « après plusieurs convocations de l'ASVP par M. le Maire, sachez que l'opposition est aussi fréquentable que la majorité et que nous avons trouvé très déplacé votre réflexion rappelant que ce n'est pas l'opposition qui vous paie. Ce sont les propos que vous avez tenus à l'ASVP, présent, qui peut en témoigner. Or, l'opposition paie ses impôts autant que vous, si ce n'est plus».

Les dates de réunions :

- Exécutif : Mercredi 2 janvier 2019 à 17 H 30
- Conseil Municipal : Jeudi 10 janvier 2019 à 21 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.

La Secrétaire de séance,
Solange LANGER



Le Maire,
Jean AYCAGUER

